



PROGRAMME “ENVIRONNEMENT / PAYSAGE & CRÉATION ARTISTIQUE”

2019 / 2020

Acquérir une culture paysagère, comprendre l’environnement à travers une création artistique.
Volet artistique du Billet Courant Vert

ENJEUX

Ce programme a pour objectif d’amener les collégiens à développer un regard sensible sur les paysages et les espaces naturels de Gironde à travers des rencontres avec des artistes professionnels, leurs œuvres ou le cas échéant leurs créations en cours de réalisation.

Les collégiens découvrent des paysages et leurs mutations, prennent conscience des enjeux de la préservation de l’environnement grâce à une approche artistique singulière qui leur offre un point de vue différencié. Les espaces naturels et/ou les espaces publics qui accueillent des propositions artistiques (spectacles, concerts, performances artistiques en extérieur, expositions) sont des territoires prioritaires pour ce programme.

Les élèves participent, avec les artistes soutenus par l’iddac en 2019/2020 (comédiens, plasticiens, musiciens, auteurs, conteurs, illustrateurs...), à des ateliers de pratique artistique (12 heures avec un artiste professionnel) qui donnent lieu à des créations collectives éventuellement présentées dans les collèges et/ou dans des structures culturelles de proximité. Chaque année, les équipes pédagogiques bénéficient d’un temps de rencontres et de formation spécifique à ce programme en début d’année scolaire.

Programme soutenu par l’Education Nationale, la DRAC Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde et l’iddac, agence culturelle de la Gironde.

PUBLIC

Collégiens et équipes pédagogiques

PARTENAIRES

Lieux culturels, artistes en création, acteurs des espaces naturels sensibles du Département (Domaine d’Hostens et Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, Domaine de Certes, Île Nouvelle et bords de Garonne) et les espaces (publics et naturels) de la métropole bordelaise.

OBJECTIFS

Ce programme concerne les collèges inscrits dans le dispositif qui, à partir d’un territoire et de la découverte d’un patrimoine paysager, souhaitent croiser des pratiques artistiques et scientifiques. Il a pour objectifs de :

- **Développer une approche sensible de l’environnement et du patrimoine paysager** (balades fluviales, lectures de paysage, approche naturaliste...).
- **Découvrir des démarches de création et plusieurs champs artistiques** : arts visuels, arts sonores, arts de la parole et arts du spectacle vivant : voir la sélection des artistes 2019/2020 sur le document en ligne sur : www.iddac.net/mediation/jeunesse-education/boite-a-outils-jeunesse-education
- **Développer un regard sensible et critique** des élèves.
- **Favoriser la relation entre les acteurs des espaces naturels**, les structures éducatrices, les lieux culturels de proximité et les artistes en création
- **Faciliter la construction du parcours d’éducation artistique et culturelle de l’élève**

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'équipe pédagogique devra envisager le rayonnement du projet sur tout le niveau concerné (ex : restitution dans l'établissement, diffusion d'un journal de bord, blog, site de l'établissement, mutualisation des pratiques artistiques en lien avec les enseignements...) Elle doit être pluridisciplinaire et construit son programme à partir de propositions croisant arts, nature, bio diversité, environnement et paysage.

Cette action complète des temps de sensibilisation aux paysages girondins ou à l'environnement et aux enjeux de sa préservation encadrés par les structures associatives spécialisées partenaires du dispositif Billet Courant Vert, elle est conçue en trois temps :

- 1/ **La découverte d'un site naturel à travers un regard artistique** : sortie nature en présence de l'artiste
- 2/ **Un module de pratique artistique** soit 12 heures d'atelier par classe encadrés par l'un des artistes 2019/2020 donnant lieu à une création collective
- 3/ Selon le partenaire artistique : **un spectacle ou la visite d'un lieu d'exposition** (en temps ou hors temps scolaire) soit en extérieur soit dans une scène culturelle girondine est proposé en complément du programme

TEMPS COMMUNS AUX EQUIPES PÉDAGOGIQUES

L'iddac organise une rencontre sur l'Education Artistique et Culturelle le mercredi 29 mai 2019 au Rocher de Palmer à Cenon ouverte à tous les partenaires girondins (enseignants, animateurs jeunesse, artistes, médiateurs culturels) impliqués dans les projets de médiation en 2019/2020 en direction de la jeunesse. **Gratuit sur inscription sur www.iddac.net. / Jeunesse - Éducation / Agenda**

Ensuite, l'accompagnement des équipes pédagogiques, en lien avec les partenaires du programme, s'échelonne sur trois temps :

- 1/ **Une demi-journée d'échanges** pour l'élaboration du programme entre les enseignants, les intervenants artistiques et les partenaires d'éducation à l'environnement et du paysage, à la rentrée 2019.
- 2/ **Des temps de formation à l'attention des enseignants.** Ces journées permettront aux équipes pédagogiques d'accentuer la transversalité de leur projet et d'acquérir la maîtrise des outils proposés.
- 3/ **Une réunion de bilan en mai/juin 2019**

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Une double inscription est nécessaire pour tous les collèges :

-  Inscription en ligne sur le site de l'action culturelle du Rectorat (PERCEVAL) par le chef d'établissement.
-  Inscription en ligne dans le cadre de l'appel à projets ouvert sur le portail jeunes du Département de la Gironde – www.gironde.fr, espace "Acteurs Jeunesse" (02 mai – 02 juillet 2019). Validation obligatoire par le chef d'établissement avant 13 juillet 2019. Validation des projets et décision du montant de la subvention accordée fin juillet et communiquée par écrit à l'établissement en octobre 2019.

Ce programme est déposé par la structure d'Education à l'environnement et/ou au paysage retenu par l'équipe pédagogique du collège via le dispositif Billet Courant Vert.

FINANCEMENT

Le coût total du programme varie en fonction du nombre de sorties en extérieur (culturelle et environnementale) et du mode de déplacements des élèves.

Il inclut :

- Le coût (estimation) des transports pour la ou les sortie(s) de la classe
- Le coût des interventions et frais de déplacement de l'artiste. **Ces frais sont directement pris en charge par l'iddac**
- Les frais d'achat du matériel et/ou des matériaux liés aux ateliers et à la valorisation artistiques

Les ateliers artistiques dans la classe soient 12 heures d'intervention encadrées par l'un des artistes de la programmation 2019/2020 sont pris en charge par l'iddac, les autres coûts sont à la charge du collège.



Il est demandé au collège la souscription d'une cotisation annuelle 2020 à l'iddac à hauteur de 110€ par établissement scolaire quel que soit le nombre de programmes coordonnés par l'iddac menés dans l'année. Cette cotisation permet de bénéficier des services et ressources de l'iddac et de la mise à disposition des outils de médiation.

OUTILS RESSOURCES / ACCOMPAGNEMENT

L'iddac accompagne les porteurs de projet :

- À la mise en relation avec les artistes 2019/2020, les structures partenaires d'éducation à l'environnement et du paysage et aide au contenu du programme.
- Au montage du budget du programme en amont du dépôt de la demande, et co-organise et co-finance les temps communs destinés aux équipes pédagogiques et aux artistes tout au long de l'année.

CONTACTS

iddac / Médiation culturelle et artistique

- Sylvie Marmande 05 56 17 36 12 – sylvie.marmande@iddac.net

Rectorat : Délégation académique à l'action culturelle 05 57 57 35 90

- Nathalie Ferrier [conseillère Arts et culture / en charge de la danse, des arts visuels et des arts numériques] – nathalie.ferrier@ac-bordeaux.fr

Anne-Sophie GEOFFRE-ROULAND – Professeur relais – Anne-Sophie.Geoffre-Rouland@ac-bordeaux.fr

Contact pour le dispositif Billet Courant Vert /Direction Environnement du Département Environnement :

- Caroline Senent Serusier 05 56 99 33 33 poste 5919 / c.senent@gironde.fr –
- BCV paysage : Monique Bloud ou Ghislaine Peral poste 3852 ou 3472 / m.bloud@gironde.fr | g.peral@gironde.fr